26.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15711716
Taille de pneu valide	14L - 16.1 SL
LI / SI / PR	127 A8, 12 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Pro Rib F2M

Indications et caractéristiques

- Le pneu BKT Pro Rib F2M est conçu pour les pneus frontaux des petits tracteurs destinés au travail du sol
- Particulièrement adapté pour toutes les applications qui exigent une excellente manœuvrabilité
- Grâce à sa capacité de flottaison élevée, ce pneu aide à réduire le tassement du sol

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15711716
EAN	8903094020485
Taille de pneu valide	14L - 16.1 SL
LI / SI / PR	127 A8, 12 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Pro Rib F2M
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	46,34
Taille de jante recommandée	W11C
Pression maximale de l'air [bar]	3,60
Largeur du pneu [mm]	355
Diamètre extérieur du pneu [mm]	980
Stat. Rayon (SLR) [mm]	453
Circonférence de roulement [mm]	2920
Profondeur du profil [mm]	27,0
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
127 A8	1750	40		3,60	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.